

Thierry Ruf

Transférer l'eau du Rhône dans le Languedoc : regard critique sur les incidences du projet Aqua Domitia et les contradictions territoriales

Introduction : du concept général de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de son usage dans une région française : le Languedoc

- 1 En France, depuis 50 ans, les politiques publiques de l'eau s'appuient sur la notion de bassin hydrographique. Six agences de bassin ont été définies au début des années 1960 pour construire une information fiable sur les quantités et les qualités des eaux et mettre en place un système de redevance sur les prélèvements dans les milieux naturels et sur les pollutions. L'argent collecté constitue le socle d'une redistribution pour modifier les dispositifs et adopter des pratiques exemplaires, conceptuellement proche du développement durable. Progressivement, sous l'impulsion de grandes conférences internationales, l'idée de la gestion intégrée des ressources en eau (la GIRE) devient un impératif à suivre, pas uniquement sur les bassins hydrographiques très vastes, comme celui dénommé Rhône – Méditerranée – Corse, mais à des niveaux plus opérationnels dans des bassins versants localisés. La loi sur l'eau de 1992 permet de construire des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans le cadre de ces territoires associés à des cours d'eau ou à des aquifères. En principe, les commissions locales de l'eau élaborent ces nouveaux schémas à partir de trois piliers : l'environnement, l'efficacité et l'équité, selon des préceptes défendus notamment par le Global Water Partnership (GWP, 2004). Mais, à l'échelle d'une région française comme le Languedoc, gérer l'eau par bassin versant ne va pas de soi. En effet, ni la notion de bassin hydrographique global, ni celle des bassins versants locaux ne coïncident avec l'espace politique languedocien. Le Rhône est plus une frontière entre le Languedoc et la Provence. Le Languedoc est adossé sur le Massif Central et les Pyrénées. Géographiquement, c'est une succession de plusieurs bassins versants et d'interfluvés qui se recoupent et se décalent. La région Languedoc-Roussillon n'a donc pas de cohérence globale en tant que territoire de l'eau, et constitue une mosaïque complexe d'unités territoriales d'aménagement des ressources en eau locales. Même si le transfert de l'eau du Rhône dans le Gard et une partie de l'Hérault s'est en partie réalisé au début des années 1960, cette greffe hydrique a connu différents contretemps. Très récemment, l'idée de reprendre l'ouvrage a ressurgi à l'occasion de la décentralisation et de la cession des infrastructures de l'État au Conseil Régional. Cependant, la validation de ce projet qui extrait plus d'un mètre cube par seconde supplémentaire du bassin hydrographique du Rhône pour traverser plusieurs bassins languedociens (le Lez, l'Hérault, l'Orb et l'Aude) exige un débat public normalisé, selon les termes du décret du 22 octobre 2002.
- 2 Pour les chercheurs qui, à Montpellier, travaillent sur le développement hydraulique et l'évolution des sociétés et des institutions, l'ouverture d'un débat public sur l'opportunité de réaliser ou non un nouveau transfert interbassins de l'eau du Rhône était une opportunité à ne pas rater. Le premier objectif est d'observer les positionnements d'un très grand nombre d'organisations sur le sujet et de voir les évolutions au cours du débat. La posture choisie est une participation active au questionnement critique, comme un outil expérimental : agir pour provoquer des réactions. Le deuxième objectif est d'avoir un cadre de référence de ce type de débat dans une perspective comparative sur les grands transferts d'eau en préparation dans d'autres régions et pays méditerranéens.
- 3 Ainsi, de septembre à décembre 2011, la Commission nationale du débat public a organisé en Languedoc un long processus de débat sur le projet de transfert d'eau du Rhône jusqu'à

Narbonne (<http://debatpublic-aquadomitia.org/>). Dans ce dispositif encore exceptionnel en France pour des questions hydrauliques et d'aménagement territorial, ce qui apparaissait au départ comme une simple modalité de validation des choix technico-économiques de transfert d'eau est devenu le théâtre des prises de position des acteurs de plus en plus nuancées. L'émergence d'alternatives aboutit à un bilan équilibré entre arguments des promoteurs du transfert industriel de l'eau du Rhône et détracteurs demandant que toutes les autres solutions soient aussi bien étudiées que celle du projet Aqua Domitia. Cependant, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, qui a reçu de l'État en 2009 le contrôle de la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc, semble subir le processus du débat public et défend une position du principe absolue : Aqua Domitia est *La solution unique*, et les détracteurs font fausse route. La CNDP avait bien précisé dans les principes mêmes du débat que ce qui était en jeu était autant les justifications du transfert comme les caractéristiques techniques et économiques du projet (Destlandes, 2012). Au bout du compte, la région a considéré que les principales institutions ayant appuyé le projet, les questionnements et les critiques formulés dans les débats publics étaient marginaux. L'assemblée régionale a validé le projet en souhaitant simplement que la communication soit plus intense pour montrer tous les mérites du transfert (séance du 6 avril 2012).

- 4 Identifié par la CNDP comme un acteur pouvant animer une certaine controverse, j'ai participé au débat public avant tout comme un observateur du processus lui-même – le débat sur ce sujet est une innovation en Languedoc – Roussillon. Mais comme dans toute recherche-action, il semblait utile de contribuer à alimenter le débat autour de trois grands axes : d'abord situer le projet Aqua Domitia dans un cadre historique régional, puisque ses promoteurs ne l'avaient pas fait ; en second lieu, prendre du recul sur le sens même du transfert interbassin et noter les contradictions territoriales et politiques entre les institutions de gouvernance des bassins versants et l'injection d'eau brute transversale et littorale à tous les espaces hydrologiques et, du coup, prendre en considération un certain nombre d'alternatives en tenant compte des diversités territoriales et des formes des demandes en eau. C'est précisément les deux axes qui font le plan de cet article.

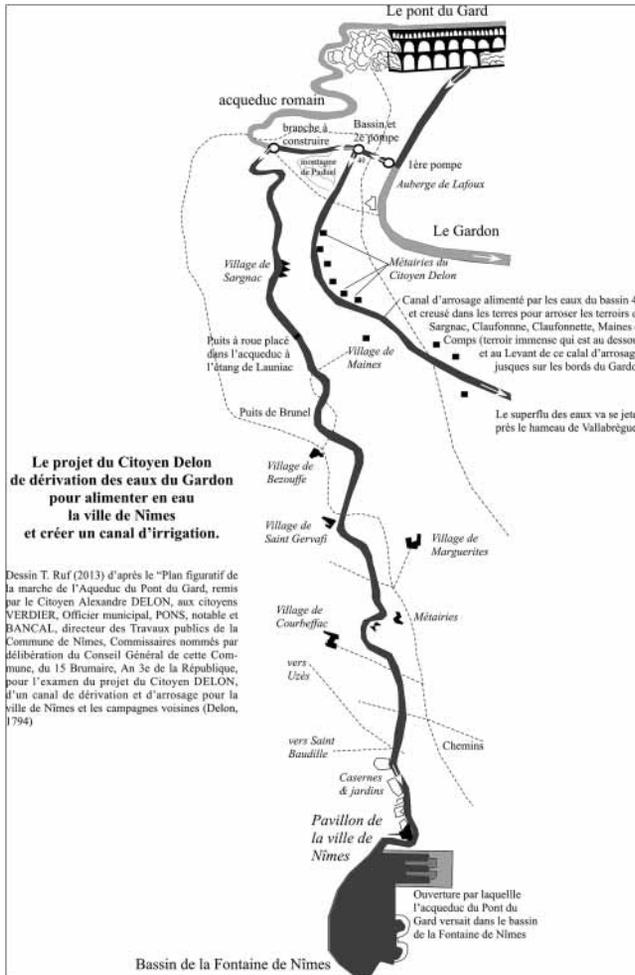
1. L'histoire de l'aménagement hydraulique en Languedoc

1.1. Un pays ancien sans grande tradition hydraulique

- 5 Le Languedoc est une région française dont les fondements historiques ne se réfèrent pas à l'hydrographie et aux usages de l'eau. Ici les fleuves sont des rivières peu navigables et les débits d'étiage se comptent parfois en quelques centaines de litres par seconde. Des contreforts sud-est du Massif Central aux Pyrénées-Orientales, la région peut être vue comme un ensemble de versants juxtaposés et orientés vers la Méditerranée. Bien que limité du côté gardois par le Rhône, le Languedoc s'est désintéressé du fleuve impétueux et dangereux. En fait, qu'elles soient romaines ou médiévales, les grandes villes languedociennes ont été fondées sans lien direct avec les fleuves de proximité et en retrait des plaines littorales régulièrement submergées. Nîmes est dans une cuvette éloignée du Gardon ; Narbonne s'est débarrassé de l'Aude en le détournant au nord de la ville. Béziers est positionné bien au-dessus de l'Orb, et Montpellier a ignoré le Lez depuis sa fondation du X^{ème} Siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle¹. Pourtant, toutes les villes semblent sujettes à des crises répétées de manque d'eau.
- 6 Tandis qu'au XVIII^{ème} siècle, la capitale régionale Montpellier se dote pour la première fois de son histoire d'un aqueduc lui permettant de ramener au centre-ville les eaux de la source St Clément située à 10 kilomètres au nord de la ville, à Nîmes, la question de l'eau courante fait l'objet d'un imbroglio politique et économique très révélateur des temps modernes et annonceur des grands transferts d'eau. En avril 1789, Alexandre DELON adressait au conseil de la commune de Nîmes deux mémoires sur un projet de canal de dérivation et d'arrosage pour cette commune et diverses communes voisines (Delon, 1794). Il s'agissait de restaurer une partie de l'aqueduc romain, *moyen unique* de procurer de l'eau à la ville et de creuser un nouveau canal d'irrigation. Pour dériver l'eau du Gardon, Delon prévoyait l'installation de deux pompes successives, des machines à feu (figure 1). Cependant, la

révolution française modifie considérablement le contexte. Delon souhaitait disposer de fonds publics pour financer son entreprise et acceptait le contrôle public des comptes mais le projet est très mal perçu par les commissaires révolutionnaires qui demandent une approbation de la Convention Nationale, laquelle renvoie le dossier au Conseil Général de Nîmes qui lui seul devrait conduire un tel projet. En définitive, Alexandre Delon n'obtiendra rien de ce qu'il souhaitait, ni argent public, ni souscription, ni approbation. Mais ses idées sur les transferts d'eau, l'aménagement hydraulique et la délégation de service de l'eau à une entreprise gestionnaire d'un réseau préfigurent les dispositifs mis en place au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Plusieurs entrepreneurs reprirent les idées de Delon et s'affrontèrent jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle mais tous échouèrent devant l'opposition des communes traversées (Delon, 1922).

Figure 1 : Le projet du Citoyen Delon de dérivation des eaux du Gardon pour alimenter en eau la ville de Nîmes et créer un canal d'irrigation



Dessin T. Ruf (2013) d'après le « Plan figuratif de la marche de l'Aqueduc du Pont du Gard, remis par le Citoyen Alexandre DELON, aux citoyens VERDIER, Officier municipal, PONS, notable et BANCAL, directeur des Travaux publics de la Commune de Nîmes, Commissaires nommés par délibération du Conseil Général de cette Commune, du 15 Brumaire, An 3^{ème} de la République, pour l'examen du projet du Citoyen DELON, d'un canal de dérivation et d'arrosage pour la ville de Nîmes et les campagnes voisines ». (Delon, 1794).

1.2. Le Rhône, un palliatif aux crises de l'eau du XIX^{ème} siècle ?

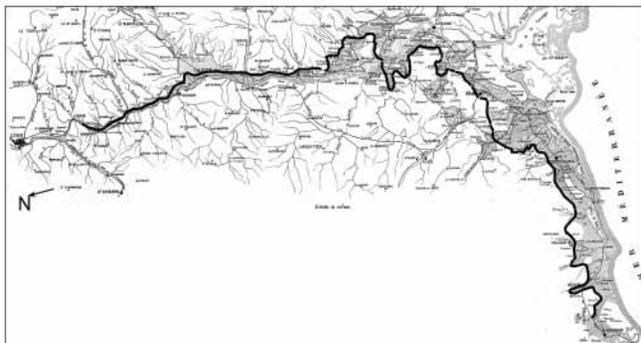
7

Le Rhône est l'objet de différentes études dès le XVIII^{ème} siècle et tout au long du XIX^{ème} siècle pour le rendre d'une part navigable et sur de Lyon à la Mer, et exploiter son énergie potentielle. Sous le Premier Empire, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Céard envisage un canal latéral

entre Lyon et Tarascon avec une prolongation jusqu'à Montpellier (Léger 1884) puis, en 1822, un autre ingénieur de Lyon, M. Cavenne étudie un canal en rive gauche de Lyon à Porc de Bouc de 318 km de long (Richard, 1907). Aucun projet n'aboutit.

- 8 Le Rhône devient un enjeu politique pour le développement régional avec le projet du *Grand Canal du Rhône* à multiples usages imaginé dès 1847 par Aristide Dumont, vraisemblablement à partir des idées de Céard. Cet ingénieur des Ponts et Chaussées chercha pendant plus de 50 ans à convaincre tous les régimes politiques (Dumont, 1847, Dumont, 1898, Dumont 1901) sans jamais réussir. Le projet consistait à dériver les eaux du Rhône en rive gauche, à Condrieu juste au sud de Lyon, dans un canal qui devait d'abord desservir les plaines alluviales dans les départements de l'Isère et de la Drôme. Puis il changeait de direction en traversant le Rhône juste au nord d'Orange pour fournir de l'eau aux plaines gardoises et héraultaises et achever son transfert dans l'Aude près de Narbonne (figure 2). En choisissant une prise très en amont du fleuve près de Lyon, Aristide Dumont avait prévu le passage de l'eau de la rive gauche à la rive droite près de la ville d'Orange, 30 mètres au-dessus du Rhône. Ainsi l'eau devait circuler à ciel ouvert, par gravité, sur plus de 400 kilomètres de parcours, avec un aqueduc pour joindre les deux plateaux sur les deux rives du Rhône près de 10 fois plus long que celui du Gai.

Figure 2 : Extrait de la « Carte générale du Canal d'irrigation du Rhône des Roches de Condrieu à Béziers » dressée par Aristide Dumont vers 1880



L'original est en couleur avec mention des 24 périmètres syndicaux et l'approbation de nombreuses assemblées locales. Le projet de canal a été surligné par nos soins.

Sources : BNF, GE-C-2245.

- 9 Comme précisément pour le projet de restauration du canal romain de Nîmes, le projet du Grand Canal du Rhône est discuté sous différents régimes politiques. Formulé sous la Monarchie, il traverse la Seconde République et le Troisième Empire, puis disparaît au cours de la Troisième République. Cependant, Aristide Dumont aura quand même contribué à résoudre la crise de l'eau domestique à Nîmes. En effet, le Conseil Municipal de la ville se décide à délaïsser les compagnies privées et leurs projets incertains pour mettre en place directement une adduction d'eau en provenance du Rhône en 1870, ouvrage que Dumont avait suggéré en complément du transfert d'eau brute pour les arrosages⁵.
- 10 Pour autant, l'histoire du Grand Canal du Rhône reste très mal connue. Le projet a été largement débattu sur le plan politique national, mais on connaît mal les déterminants locaux des controverses entre partisans et opposants. Le débit dérivé initialement prévu à 60 m³ par seconde avait suscité maintes oppositions d'acteurs situés en aval de la prise, en particulier des milieux de la batellerie et de l'industrie. Dumont pensait que le grand canal serait navigable et permettrait au contraire de contribuer à un meilleur transport par voie d'eau. Il ajusta le projet en limitant la prise sur le Rhône à 15 m³/s et une prise complémentaire sur l'Isère à 20 m³/s, et il imagina pour retraverser la vallée du Rhône de Mornas à Beaucaire un gigantesque siphon en fonte à la place de l'aqueduc. Beaucoup doutèrent de la faisabilité du projet et des écarts entre

le dimensionnement, 444 km de canal principal, 35 m³/s et près de 170 000 hectares prévus à l'arrosage, soit seulement 0,2 l/s/ha (5 fois moins que la norme habituelle des aménageurs en climat méditerranéen³).

- 11 Plus que des considérations techniques, ce qui semble avoir soulevé le plus de polémique est la gouvernance même du grand canal. Etait-ce un ouvrage d'État piloté par des corps d'ingénieurs très motivés par l'aménagement et l'épopée hydraulique ? Serait-ce au contraire une entreprise de commerce d'eau agricole ? Sous la Troisième République, les gouvernements successifs optent pour un schéma industriel privé. Dumont cherche aussi le soutien des communes. En 1874, les branches dérivées du canal principal étaient associées à des périmètres gérés par des associations communales.
- 12 Finalement, une commission conclut en 1880 à l'abandon du projet Dumont qui imposait une solidarité entre la Provence et le Languedoc avec des risques excessifs pour la rive gauche du Rhône. Elle aurait à supporter et entretenir un canal surdimensionné, car la plus grande part des eaux prélevées allait être transférée à l'aval et au Languedoc, lequel allait aussi de toute façon souffrir de longs délais de réalisation des travaux avant que l'eau ne puisse l'atteindre. La commission suggère de diviser le projet en deux avec une prise en rive gauche à Condrieu pour l'Isère et la Drôme et une prise en rive droite près de Cornas pour l'Ardèche, le Gard et l'Hérault. L'administration renvoie les charges de construction et d'entretien des branches secondaires aux associations syndicales qui auront à payer une double redevance pour le canal principal et pour leur réseau. Devant les difficultés à la formation de ces associations, elle y renonce et renvoie au concessionnaire privé les charges de construction et d'entretien des canaux secondaires jusqu'à la tête des propriétés.
- 13 Un ingénieur des Arts et Manufactures, A. Léger, propose alors une solution morcelée et progressive (Léger, 1884). Il compare la situation française à la plaine du Pô en Italie pour montrer l'inégale préparation des deux pays à l'aménagement hydraulique. L'Italie a pu mettre en place de manière continue depuis le XII^{ème} siècle un ensemble maillé de canaux mobilisant 834 m³/s pour irriguer 1,1 millions d'hectares, tandis que la France du sud-est ne compte que quelques ouvrages mobilisant 116 m³/s pour 116 000 hectares irrigables dont seulement la moitié s'irrigue réellement. Léger, qui constate que les taxes d'arrosage sont plus de trois fois moins chère en Italie qu'en France, en déduit que « *nos canaux coûtent beaucoup trop cher, soit qu'ils sont construits trop luxueusement, à travers des pays trop accidentés, avec des têtes-mortes trop allongées, soit que les volumes dérivés soit trop peu importants* ». Il propose en conséquence de fractionner effectivement l'aménagement hydraulique pour la rive droite du Rhône en trois grands secteurs indépendants et surtout pas tous reliés au Rhône. Pour le groupe d'Amont situé entre Ardèche et Gardon, il suggère de recourir aux eaux de l'Ardèche et des sources vauclusiennes qui sont alimentées par d'innombrables failles aquifères des Cévennes. Pour le groupe central des plateaux de Nîmes et de Montpellier, Léger propose un réseau maillé assurant un relevage progressif des eaux du bas Gardon complété par quelques apports du Petit Rhône, l'ensemble étant modulable au fur et à mesure de l'évolution des demandes en eau agricole. Enfin, concernant le groupe d'aval, les bassins de l'Hérault et de l'Orb, entre Montpellier et Narbonne, Léger prend une position radicalement opposée à Dumont : « *ce groupe, malgré tous les efforts faits pour le dissimuler, ne peut nier l'existence de ressources locales sérieuses, attestées par cinq projets officiels qui se font fort de trouver dans l'Hérault les éléments suffisants pour arroser effectivement 10 000 hectares... et cela sans compter les appoints importants que d'autres projets également préparés déjà par le département de l'Hérault, savent trouver à l'Orb, l'Aude, au canal du Midi* ». Léger conclut : « *il semblera rationnel d'utiliser complètement et à moindres frais toutes ces disponibilités locales, avant d'aller réquisitionner d'autres à 350, sinon 455 km de distance, au prix de revient de 5 millions de francs le mètre cube dérivé, comme on l'a demandé jusqu'ici. Cette sage réserve semble devoir s'imposer même à ceux qui se préoccupent le moins de la dépense, quand c'est l'État qui paye !* » (Léger, 1884, p21)
- 14 Finalement, devant les incertitudes économiques et institutionnelles, le grand canal finit par s'effacer des agendas politiques et économiques. En 1901, Dumont s'insurge dans un dernier fascicule rédigé avant sa mort contre les 20 ans d'attente sans décision publique. On peut

y lire en première page « le 25 novembre dernier, le Conseil Général de l'Hérault, réuni extraordinairement, a émis à l'unanimité le vœu que l'étude du canal d'irrigation du Rhône soit reprise sans délai ». Pour Dumont, le Languedoc souffre non pas d'une crise viticole mais d'une *crise monocole*. « *La monoculture, voilà l'ennemi* ». L'eau du Rhône permettrait de diversifier les cultures et de réduire l'emprise de la vigne. Il considère même que la découverte des plants américains résistants au phylloxéra est un grand malheur, et que la réussite des aménagements hydrauliques en Chine et plus près, dans la Plaine du Pô en Italie ou celle des Maures de Valence en Espagne font la honte du Languedoc.

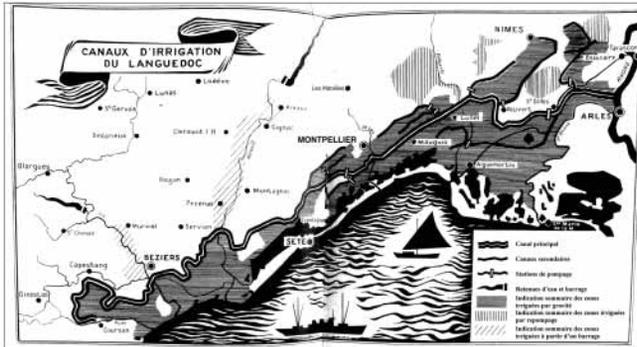
- 15 Certes, une enquête publique sera ouverte en 1909 pour la création d'un canal en rive droite du Rhône, pour l'irrigation des basses plaines du Languedoc. La possibilité d'installer des usines élévatoires grâce à l'énergie électrique bon marché est un nouvel argument contre l'ancien projet Dumont. Deux stations de pompage sont prévues à Comps et à Saint-Gilles avec une alimentation en électricité provenant d'une usine hydroélectrique située ... en Provence, sur la Durance (Noulens, 1910 cité par Zimmerman 1911). Le projet avait l'avantage de supprimer le conflit direct sur la navigation du Rhône car on prélevait les eaux au point où elles n'ont plus d'utilité (Bordeaux, 1920). Ce projet raccourci et réduit à 19 m³/s a pour but d'irriguer les basses plaines entre Beaucaire, Aramon, Remoulins, Montpellier et l'étang de Thau. Il subit probablement les mêmes contradictions que celui du grand canal et ne voit pas le jour. Malheureusement, nous ne disposons pas encore de textes explicatifs sur ce qui s'est passé entre les deux guerres mondiales, mais les recherches futures dans les archives départementales devraient permettre de mieux comprendre cette période charnière, et notamment comment d'autres acteurs reprennent à leur compte un siècle de propositions et contrepropositions.

1.3. L'épopée tardive hydraulique de BRL dans la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle

- 16 Peu après la seconde guerre mondiale, un avocat venu du Nord de la France, Philippe Lamour, tout juste installé en tant qu'agriculteur dans le Gard, initie un nouveau plan d'aménagement de la rive droite du Rhône (CNABRL, 1956). Son itinéraire personnel est complexe. Avant la guerre, il a milité dans un mouvement d'extrême droite, le *faisceau* et il travaille pour la revue économique et éclectique « plans », dont la ligne éditoriale principale est la promotion des planifications telles qu'elles sont mise en œuvre dans l'Allemagne nazie ou en Union Soviétique. Pendant la guerre, Philippe Lamour, quelque peu désabusé, s'installe comme agriculteur, d'abord près de Vichy puis il se tourne vers le sud, à Bellegarde sur la Costière de Nîmes, à proximité de la Camargue. À la sortie de la guerre, fort de ses deux expériences professionnelles, il devient le chef de la nouvelle Confédération Générale Agricole, où il défend le productivisme agricole et prend pour modèle la Tennessee Valley aux États-Unis. Il travaille également en 1947 avec Jean Monnet à l'élaboration du Premier Plan de la Quatrième République (Pitte, 2002).
- 17 Selon la légende entretenue par la compagnie elle-même, il aurait obtenu en 1955 la signature de Pierre Mendès-France pour le décret de création de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc sur le capot de la voiture alors que le Président du Conseil était déjà démissionnaire (BRL 2006a). Cet acte fondateur si fragile⁴ semble annoncer une nouvelle ère, comme si l'histoire ancienne des rapports entre les eaux et les languedociens était révolue. Or, la Compagnie semble bien être l'héritière des expériences contemporaines et de toute manière, la société languedocienne a été marquée par les crises répétées et les solutions incomplètes ou rejetées. Elle est aussi marquée par les expériences coloniales puisqu'elle sera l'employeur de nombreux cadres rapatriés après la décolonisation.
- 18 Philippe Lamour se disait « *frappé de voir la contradiction qui existait entre une sécheresse qui faisait obstacle à la multiplicité des cultures, à l'essor de l'industrie et à l'aménagement touristique d'un littoral livré à la seule fréquentation des moustiques, alors que sur sa frontière orientale coulait le plus grand fleuve de France, dont les eaux allaient se perdre inutilement à la mer* » (BRL, 2006a, p3). L'idée du Rhône frontière est intéressante. De fait, il ne retient du projet d'Aristide Dumont que le volet languedocien du Grand Canal du Rhône. Pour pousser l'eau vers Montpellier et Narbonne, Philippe Lamour compte relever

l'eau prélevée sur la commune de Fourques en amont d'Arles avec une des plus grandes stations de pompage imaginée en Europe à cette époque (figure 3). Ainsi se démarque-t-il aussi des recommandations de Léger sur la zone languedocienne aval qui devait compter sur ses propres ressources. L'aménagement planifié en Bas Languedoc constitue en quelque sorte un laboratoire d'application où des principes contradictoires seront appliqués : une planification hydraulique étatique digne des pays de l'Est et un libéralisme productif agricole imitant la Californie.

Figure 3 : Le projet d'aménagement du Languedoc



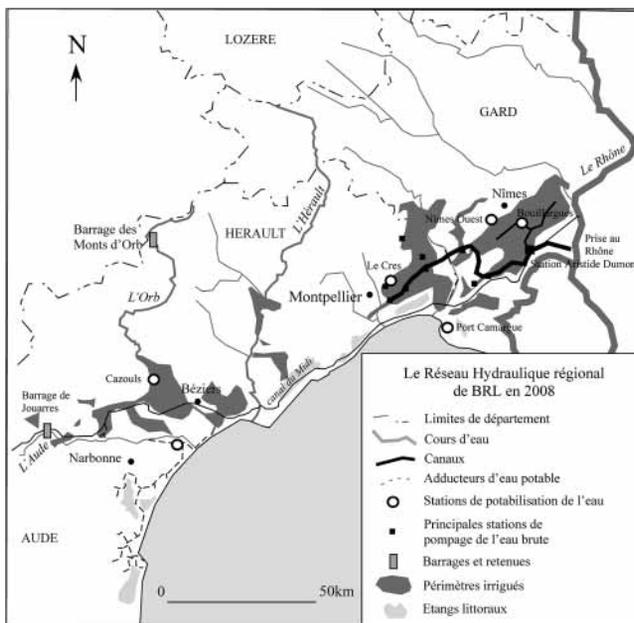
Sources : Anonyme, La documentation française, n° 104, août 1955, p. 16

- 19 Toute la période qui précède la création de BRL montre que les languedociens n'expriment pas tous un engouement général (Bénévent *et al.*, 1954). La Presse locale rend compte des positions contradictoires, les uns se méfiant de la planification, les autres du capitalisme qui veut mettre fin à la viticulture. Lamour reprend complètement les arguments de Dumont contre la Vigne : « *c'est l'eau qu'il faudra amener artificiellement sur les territoires où devra s'opérer la reconversion agricole* ». Dans un fascicule écrit au nom d'un centre « Études de conjoncture économique, sociale financière » (1952), les auteurs critiquent le dirigisme de la Commission de Modernisation et d'Équipement de la Région Bas-Rhône-Languedoc créée en 1951 par le Commissariat au Plan avec, parmi les 22 membres nommés, 19 fonctionnaires et représentants de compagnies. Ils considèrent également que le projet d'aménagement du Bas-Languedoc est surdimensionné car jamais les trois quarts des 60 000 hectares équipés d'irrigation n'utiliseront l'eau du Rhône. Ils affirment enfin que l'investissement ne permettra finalement qu'à un petit nombre de propriétaires de garrigues et friches sèches d'avoir un accès hyper-subsventionné à l'équipement créé, et, par ailleurs, s'interrogent sur l'objectif secondaire de livrer de l'eau aux villes de Montpellier et de Sète. Ce groupe de viticulteurs demande une contre-étude et une commission parlementaire pour contrer ce « *projet chimérique de Californie Française* ».
- 20 Dans les années qui suivirent sa création, la CNABRL met en œuvre une partie du plan prévu. Le canal principal et ses dérivations sont réalisés entre le Rhône et Montpellier au début des années 1960. Plus de 60 000 hectares sont effectivement raccordés au nouveau canal au moyen de réseaux de tuyaux mis en pression. L'idée maîtresse de Lamour est d'équiper systématiquement les terroirs agricoles et viticoles avec des bornes susceptibles de fournir partout une fourniture contractuelle d'eau brute. En complément, la Compagnie se voit impliquer dans l'équipement en réseaux d'eau brute et d'eau potable destiné au plan de développement de stations touristiques du littoral gardois et héraultais. À sa création, la compagnie s'est vue dotée d'un droit de prélèvement de 75 m³/s dans le Rhône pour 75 ans⁵. En quadruplant le dimensionnement des projets antérieurs de Dumont pour les secteurs du Gard et de l'Hérault, Lamour dispose d'une masse d'eau plus en rapport avec l'ambition qu'il affichait. En 1960, alors que les travaux sont toujours en cours, Lamour reçoit la visite de

Nikita Kroutchev, président de l'URSS dont il semble chercher une sorte de reconnaissance du plus vaste système hydraulique moderne en Europe. Mais il faut bien admettre que les réponses des agriculteurs languedociens se font attendre. De nombreux observateurs estiment que la Compagnie ne doit son salut dans les années 1960 qu'au rapatriement des français d'Algérie dont un grand nombre est venu s'installer en Bas Languedoc et relancer l'idée de Califormie Méditerranéenne (Bethemont, cité dans Pitte, 2002).

- 21 Malgré ce soudain flux de demande en eau, la Compagnie Nationale d'Aménagement, qui est devenue Compagnie Régionale d'Aménagement au fil des réformes politiques de décentralisation et que l'on désigne plus simplement comme BRL, compagnie à capitaux multiples publics et privés, est loin d'avoir suivi le plan initial de Philippe Lamour. En fait, le Canal d'irrigation qui prend ensuite le nom de Philippe Lamour s'est arrêté à Mauguio dans la banlieue de Montpellier (figure 4). Plusieurs éléments contribuent à la modification substantielle du projet.

Figure 4 : Extrait de la carte de l'aménagement régional avant le projet Aqua Domitia



Les périmètres irrigués figurés sont les espaces maillés par BRL avec des bornes au champ. Pour le système Rhône qui s'arrête à Montpellier, 65000 hectares sont ainsi représentés sur la carte, mais seuls 16350 hectares utilisent l'eau (25 %). Pour le système Orb alimentés à partir du barrage des Monts d'Orb, 16000 hectares sont équipés mais 5700 hectares sont réellement irrigués (36 %).

D'après BRL, 2008, p 5.

- 22 BRL trouve d'autres perspectives et domaines d'actions plus au sud dans la région même, notamment en aménageant des réseaux sous pression à partir de barrages implantés sur le bassin de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude : c'était d'ailleurs l'idée de Léger en 1884. Mais la compagnie joue aussi beaucoup sur tous les chantiers hydrauliques émergeant dans les pays en développement, notamment au sud de la Méditerranée ou en Afrique. Les années 1970-1990 sont celles des épopées hydrauliques, des barrages et des aménagements hydro-agricoles largement financés par la Banque Mondiale ou par des pétrodollars, sur des bases

essentiellement techniques : une fois l'eau mobilisée, l'offre nouvelle suscite mécaniquement une demande solvable dans les exploitations agricoles. L'eldorado aménagiste finit par retomber. Les épopées d'ingénierie coûtent cher, les effets macro-économiques tardent à se concrétiser, les incidences environnementales et les phénomènes sociaux commencent à faire douter les bailleurs à qui on présente non seulement de nouveaux projets coûteux mais aussi de nombreux projets de réhabilitation des aménagements quelques années seulement après leur mise en place.

- 23 En région Languedoc-Roussillon, l'épopée semble aussi se marquer. La clientèle agricole n'est pas aussi fidèle que prévue et l'impact général des réseaux n'aboutit pas à la mutation attendue. De nombreuses défections apparaissent. Des bornes qui ont servi quelques années deviennent inutilisables, sans contrat, sans usage. La viticulture évolue comme évolue aussi la consommation du vin en France et en Europe. Les viticulteurs suivent des stratégies de replantation de cépages de qualité et les caves coopératives et privées progressent dans la vinification, la conservation et la labellisation des vins. Ainsi, 50 ans après la création du canal Philippe Lamour, la borne d'irrigation de BRL est ignorée dans bon nombre de situations locales. À partir des données publiées par BRL à l'occasion de la Conférence internationale de l'eau de Montpellier (BRL, 2008), on constate bien que, dans le système Rhône de BRL, 75 % des surfaces équipées n'ont pas pris de contrat d'arrosage ou ont abandonné. C'est exactement le chiffre annoncé en 1952 par les détracteurs du canal du Rhône. Quel bilan tirer du modèle d'aménagement et de gestion des eaux du Rhône ?
- 24 La Compagnie va connaître deux phases de remise en question. La première provient de la crise des années 1980 avec l'un des piliers de son expansion qui s'effondre. Montpellier renonce à construire son développement avec l'eau du Rhône. Le nouveau Maire socialiste Georges Frêche suit les recommandations de l'hydrogéologue Avias pour exploiter le réservoir karstique des sources du Lez (Avias, 1995). BRL ne fournira l'eau du Rhône qu'en cas de besoins, si le réservoir du Lez est trop sollicité. La Compagnie intègre alors des capitaux privés pour se relancer. La SAUR prend ainsi une participation, tandis que Montpellier confie la gestion de l'eau en délégation à la Générale des Eaux, qui avait coordonné l'exploration des sources du Lez. Dans ce vaste mouvement de prises d'intérêt, la Lyonnaise des Eaux est aussi présente dans d'autres communes périphériques. Le territoire devient un théâtre institutionnel où techniques et politiques se conjuguent. BRL agit quand même dans ce domaine en potabilisant l'eau qu'elle transporte pour différents syndicats communaux ou pour la SAUR elle même.
- 25 Dès lors, la région Languedoc-Roussillon dirigée par la Droite et dont le Président Jacques Blanc contrôle le Conseil d'Administration de BRL va promouvoir un nouveau projet. Le grand marché de l'eau régional serait plus au sud. L'idée de fournir à Barcelone de l'eau du Rhône devient une sorte de nouveau mythe. Malgré le soutien des industriels de l'eau qui ont monté un club pour promouvoir ce projet, le transfert de l'eau du Rhône à Barcelone échoue. Les agriculteurs languedociens et catalans s'y sont farouchement opposés ainsi que les collectivités locales dirigées par la Gauche. Deux personnalités membres de la commission scientifique démissionnent après avoir pris un avis négatif (Barraqué, 2000, Drain 2003). Le contexte politique régional évolue dans les années qui suivent cette deuxième crise. La région change de leader et passe à gauche en 2004 sous l'impulsion du Maire de Montpellier, Georges Frêche.

2. Aqua Domitia, le retour du projet et des contradictions de la grande hydraulique vers le sud du Languedoc et la Catalogne au XXI^{ème} siècle

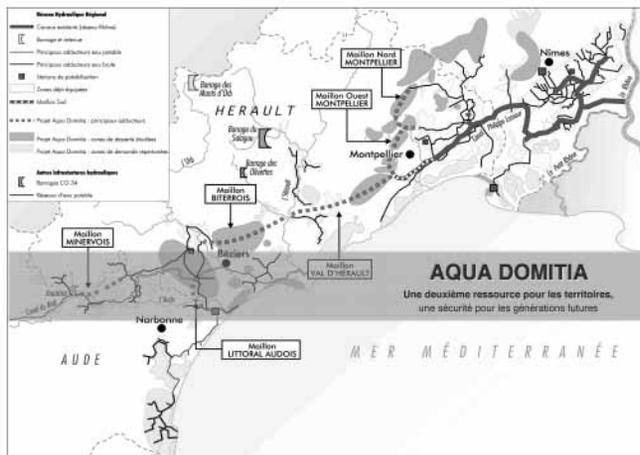
- 26 La nouvelle donne politique se traduit très vite par une remise à plat de la situation de l'eau dans la région. Une sorte de bilan prospectif appelé Aqua 2020 réunit les acteurs techniques et les services spécialisés des conseils généraux et départementaux (BRL 2006b). Il s'agit de dresser un état des lieux et d'engager des démarches multiples aux différentes échelles régionales. Aqua 2020 s'intéresse essentiellement aux futurs besoins d'une région en progression démographique et sujette à des changements climatiques. Le principal résultat de cette étude est de montrer la stagnation, voire la régression des irrigations à hauteur de

300 millions de m³ consommés chaque année. D'une part, la surface arrosée se réduit, d'autre part, les agriculteurs utilisent moins d'eau sur chaque hectare. En revanche, la région, qui globalement consomme aussi 300 millions de m³ d'eau pour l'eau potable, se trouverait sujette à un déficit de 64 millions de m³ du fait de l'expansion urbaine et de la croissance démographique. On pourrait d'ores et déjà redire ce que Léger disait en 1884 à propos de la nécessité de pallier un déficit entre Montpellier et Carcassonne par de l'eau du Rhône. L'étude n'indique jamais quelles sont les quantités d'eau qui tombent et qui circulent dans la région. Aux 600 millions de m³ consommés, il faut mettre en face les quelques 15 à 20 milliards de m³ de pluie qui tombent sur les quatre départements méditerranéens et les 5 à 7 milliards de m³ qui s'écoulent en surface dans le réseau hydrographique naturel. Le Languedoc sans le Rhône ne manque pas globalement d'eau.

- 27 Dans ce contexte, le retour sur le devant de la scène politique du transfert du Rhône à Barcelone comme une extrapolation de l'idée d'une catastrophe annoncée : nous allons tous manquer d'eau. Georges Frêche relance la proposition de son prédécesseur à la tête de la région, mais avec plus de subtilité symbolique et politique. Par analogie avec la Voie Domitienne, le dispositif de transfert est nommé Aqua Domitia. Pour limiter les oppositions sur le trajet languedocien et catalan, la région divise le transfert en deux parts transitant dans deux tuyaux, 7 à 8 m³ par seconde pour le Languedoc-Roussillon et le même débit à vendre à la Generalitat de Barcelone et à la ville. Le Languedoc pense appliquer de manière originale l'idée de solidarité inter-régionale en Europe. Mais en 2009, les responsables politiques barcelonnais prennent une décision radicale : pas d'eau du Rhône outre Pyrénées pour sécuriser la ville. Ils optent pour une usine de dessalement de l'eau de mer jugée moins coûteuse et plus à même de répondre aux tensions locales et incertaines. Au moment même où la région devient propriétaire des installations de BRL, suite au désengagement de l'État, l'avenir semble à nouveau sombre. Nous avons analysé le projet en montrant qu'effectivement, le pouvoir politique régional s'était tout de même engagé à servir tous les usages à la fois, le soutien des étiages des rivières et des fleuves traversés, les connexions pour le développement touristique littoral, la sécurisation des systèmes urbains intérieurs, le développement de l'irrigation. Tout ceci ne pouvait rassurer nos voisins catalans espagnols placés à l'aval et soumis à une grande part du financement (Ruf, 2008). Le projet semble donc définitivement bloqué : certes, le transfert outre Pyrénées est abandonné, mais le transfert vers le centre et le sud de la région Languedoc-Roussillon est encore possible.
- 28 Après ce coup terrible pour l'avenir de BRL, Aqua Domitia va resurgir sous une forme différente, limitée, en conservant le même nom. On revient à la référence d'Aqua 2020 et au fameux déficit attendu de 64 millions de m³ dans les réseaux urbains. BRL propose de réaliser une conduite sur un tracé allant de Mauguio à Narbonne. Des demandes pressantes de syndicats intercommunaux d'eau potable sont exprimées mais aussi des nécessités de renouveler certaines anciennes conduites dans l'Aude jouent aussi pour proposer un plan d'équipement en cinq phases, ou cinq maillons. Le premier consiste à franchir le Lez et desservir le plus vite possible le Syndicat du Bas Languedoc dont l'approvisionnement en eau l'été est problématique avec un rabattement des nappes et un impact sur l'écologie aquatique de l'Hérault dans sa partie littorale. Bien qu'étant intégré au projet révisé d'Aqua Domitia en 2011, le premier maillon sera en partie réalisé en étant exclu du débat public qui s'impose aux acteurs.
- 29 En effet, pour réaliser de grands projets d'aménagement du territoire, les promoteurs doivent s'adresser à la Commission Nationale du Débat Public en vue d'organiser une concertation dont l'ampleur dépend des impacts possibles du projet. Dans le cas d'Aqua Domitia, le débat local est obligatoire dès lors qu'un transfert d'eau interbassins dépasse le mètre cube par seconde.
- 30 Le projet Aqua Domitia de 2011 est une sorte de projet très rétréci du premier. L'eau du Rhône doit être propulsée sur 130 km dans un tuyau principal jusqu'au Minervois à l'Ouest de Narbonne (figure 5). Une possibilité est mentionnée pour prolonger la conduite jusqu'à Perpignan si, plus tard, les conditions s'y prêtent. Réduit en longueur, Aqua Domitia est surtout limité en débit maximal transporté, 2,5 m³/s et surtout par en volume globalement injecté dans

les tuyaux : 10 % du projet antérieur, soit quelques 15 m³ (essentiellement mobilisé entre Juin et septembre, soit un débit moyen sur ces quatre mois de 1,5 m³/s.

Figure 5 : L'aménagement BRL avec le projet Aqua Domitia, objet du débat public de 2011



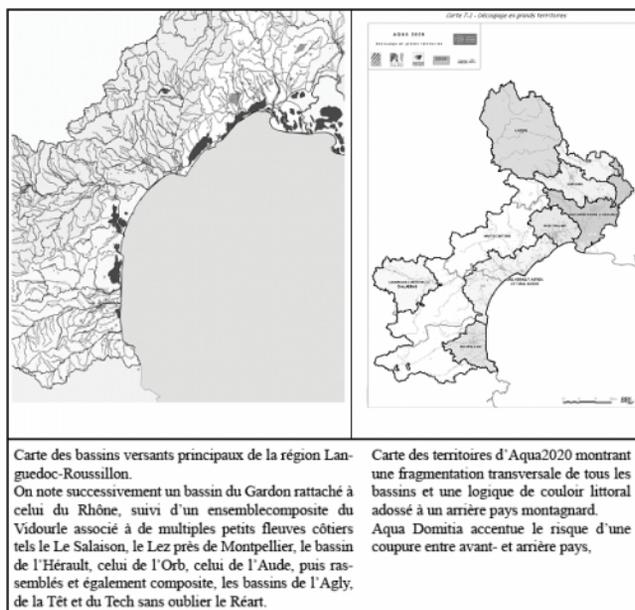
Sources BRL 2011.

- 31 En revanche, les ambitions sont toujours là ! De nombreux objectifs sont poursuivis : la sécurisation des réseaux d'eau potable déjà existant, la fourniture d'eau pour le développement touristique du littoral et surtout l'arrosage de nouveaux terroirs essentiellement viticoles situés à proximité relative de la conduite (BRL, 2011).
- 32 La commission particulière dirigée par Philippe Marzolf propose une méthodologie largement inédite dans l'histoire du Languedoc. Sur la base du dossier déposé par BRL et la région, s'ouvrent, de septembre jusqu'à décembre 2011, quatre mois d'échanges fondés sur treize réunions publiques en grande partie filmées et retransmises sur Internet et un site Web structuré où sont déposés tous les dossiers, documents, comptes rendus, positions et cahiers d'acteurs. Pour jouer notre rôle d'observateur-activiste, au sens de l'écologie politique anglo-saxonne, nous avons préparé les réunions thématiques en proposant des contributions écrites basées sur des constats et les questionnements qui en découlent (voir le site du débat public). Puis nous avons rédigé des comptes rendus objectifs du débat avec des mentions en marge plus critiques. Enfin, nous avons synthétisé nos observations dans un cahier d'acteur scientifique et contribuer à la rédaction de cahiers d'acteurs politiques (Ruf 2011). Tous ces documents ont été intégrés - avec de nombreuses autres contributions - dans le site du débat qui est maintenu jusqu'en 2016 comme instrument attestant des échanges et qui constitue véritablement un outil pédagogique exceptionnel, largement utilisé par exemple pour les enseignements supérieurs sur l'eau à l'Université de Montpellier.
- 33 Les thèmes de discussion ont porté, non pas seulement sur les caractéristiques des différents ouvrages et maillons, mais sur toutes les dimensions d'un tel projet, les justifications, les conséquences, les risques, les alternatives. Nous renvoyons donc les lecteurs à la consultation du site où ils trouveront matière à comprendre les principes mêmes de la Commission Nationale du Débat Public, la transparence (clarté des informations produites), l'équivalence (expression de toute personne concernée) et l'argumentation (raisonnement construit). Nous allons donc nous limiter à deux des dimensions soulevées dans le débat, celles des territoires et des institutions de l'eau dans la région et celles des alternatives locales et territoriales au transfert proposé.

2.1. Les logiques contradictoires entre gestion régionale de l'eau du Rhône et gestion locale des territoires des eaux des bassins et des nappes souterraines, entre promotion du transfert et recherche d'alternatives

- 34 Aqua Domitia est présenté comme un projet innovant et conforme au développement durable et au cadre général des politiques publiques de l'eau, dont l'une des références est la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Or, nous pensons que le projet va largement à l'encontre des principes de gestion concertée par bassin versant, car la logique même du transfert met en veille celle des solidarités amont-aval sur l'ensemble des problématiques de l'eau : la répartition en temps d'étiage, la gestion en temps de crue dans des années régulières, les adaptations pour les années exceptionnellement singulières par la sécheresse ou par les inondations, toutes choses discutées dans des démarches longues et complexes sur chaque fleuve du Languedoc dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (figure 6). Combiner les trois piliers de la GIRE, la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale dans un univers institutionnel et territorial très fragmenté ne va pas de soi.

Figure 6 : Comparaisons de la carte des bassins versants principaux de la région Languedoc Roussillon avec la carte des territoires de la vision prospective Aqua 2020



- 35 Retenons dans la suite quelques éléments de cette complexité : qui intervient et avec quelle orientation dans les arbitrages sur les décisions, le partage des eaux et notamment la part agricole ? Comment les alternatives au transfert de l'eau ont-elles été évacuées, en fixant l'attention sur le territoire littoral aménagé par le projet sans rendre compte des potentialités d'intégration dans les autres délimitations (bassins montagnards, interfluvés aménagés localement, finages singuliers de l'agriculture languedocienne) ?

2.2. Planificateurs, décideurs et usagers de l'eau en Languedoc Roussillon

- 36 Aqua Domitia a été justifié par ses promoteurs sur des estimations de volumes annuels prélevés et consommés globalement et par l'affirmation d'un déficit établi dans un exercice prospectif. Mais les questions territoriales et institutionnelles, l'exercice du pouvoir sur les eaux, doivent être traités à part entière. Qui gouverne l'eau ? S'agit-il d'une gestion centralisée ou localisée ? La région affiche une compétence sur l'eau avec sa vision, mais les départements revendiquent aussi cette compétence. D'autres entités publiques encadrent également la question de l'eau : les services déconcentrés de l'État sous la direction du Préfet, qui sont intervenus dans la réunion de lancement, en charge de l'agriculture, de l'aménagement, de l'environnement ; l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse, dont la compétence géographique dépasse le Languedoc-Roussillon. Aux échelons territoriaux à l'intérieur de la région, interviennent les villes (le Maire est responsable de l'eau potable de sa commune) et les agglomérations qui prennent en charge les compétences eaux et assainissement. D'autres formes et coordinations existaient avant et perdurent dans d'autres limites territoriales : les syndicats intercommunaux d'eau potable et ceux d'assainissement sont nombreux. Par ailleurs, un grand nombre de villes ou de syndicats ont délégué la gestion de l'eau à une des trois sociétés privées présentes sur la région, Véolia, Suez-Lyonnaise des Eaux et la SAUR (qui ne se sont jamais manifestées dans le débat). Du côté agricole, outre BRL gestionnaire de réseaux, il y a des associations syndicales autorisées regroupant des irrigants sur un même réseau, tel que le canal de Gignac dans l'Hérault, ou alimentés eux aussi par des aménagements BRL. Enfin, de nombreuses associations sont parties prenantes dans ce puzzle des territoires, des compétences, des demandes, des consommations, des rejets. Le débat devrait être alimenté par des points de vue contradictoires, mais on a fortement l'impression que ceux qui envisagent le transfert d'eau du Rhône dans le couloir languedocien littoral ne souhaitent pas sortir de leur certitude. Or, le Languedoc, comme d'autres régions méditerranéennes, a un maillage hydrographique et hydraulique complexe avec des apports d'eau naturels énormes mais mal maîtrisés et des circulations très mal connues entre montagne et plaine.
- 37 Au cours des débats, nous avons appris qu'il y avait des nuances notables entre les discours sur la prise de décision et sur les niveaux de concertations, tant sur l'organisation du débat sur l'ensemble du projet et non sur des maillons séparés. On a aussi entendu qu'il y avait une structure inter SAGE dont peu de monde avait entendu parler. Cet « interSAGES » s'est réuni trois fois à l'initiative du Préfet, mais les compte rendus de ces réunions ne sont pas publics. L'existence de points de vue différents entre le Département de l'Hérault et la Région a été démontrée mais rien ne transparaît dans les textes. Le tracé irait de soi.

2.3. La question du partage de l'eau mais aussi des charges de l'investissement et du fonctionnement

- 38 Aqua Domitia va techniquement pousser un volume d'eau supplémentaire dans différentes zones. Autrefois, BRL employait le terme casiers, aujourd'hui, le terme retenu est maillons. Mais comment va fonctionner le partage des ressources transférées entre toutes les unités composites ? Plusieurs modalités devraient être discutées pour que les acteurs des cinq maillons prévus puissent construire leur adhésion à la nouvelle offre en eau, supposée leur donner de la sécurité. Les questions ne manquent pas : le partage peut être fait en cinq parts égales, quelle que soit l'importance des maillons, ou bien proportionnel aux poids démographiques des maillons ; il peut être fixé selon des hiérarchies prévisibles des utilisations pour l'environnement, l'eau potable, l'eau agricole ; il peut varier selon des hiérarchies modulées par les situations hydroclimatiques. D'autres options pourraient aussi être discutées : sur un plan pratique, le partage de l'eau peut être organisé selon la succession des demandes de connexion au réseau, le premier arrivé est le premier servi. Ce partage peut prendre la forme de droits permanents ou bien entrer dans des mécanismes de marché de droits d'eau variable avec ou sans enchères. Ces questions de base pour assurer une coordination territoriale sûre dans chaque maillon n'ont pas reçu de réponses au cours du débat public. Les promoteurs d'Aqua Domitia ont renvoyé cela à la réalisation des branchements secondaires.

- 39 Mais partager ne touche pas seulement à la ressource physique de l'eau. C'est aussi le partage des coûts des investissements et des coûts de fonctionnement. Là aussi, la question ne semble encore pas clairement établie. Les parts correspondant aux différents bénéficiaires et opérateurs doivent être définies aussi bien en termes d'amortissement que du fonctionnement saisonnier, et du fonctionnement annuel. On doit aussi comprendre quel est le financement exact du projet, quel est le recours à l'endettement, quelles sont les garanties données, que se passe-t-il si le transfert s'avère trop coûteux en fonctionnement ou si les contributions complémentaires font défaut pour établir les réseaux de distribution ?

2.4. Le coût extravagant du volet agricole pour des usages aléatoires

- 40 Toutes les charges vont se répercuter sur les différents utilisateurs de l'eau. Pour le volet de l'eau potable qui utilisera a priori la moitié des ressources en eau nouvelles mobilisées par Aqua Domitia et qui sera prioritaire en cas de crise climatique, l'extension du réseau implique un surcoût réparti sur des factures de centaines de milliers d'usagers. En revanche, pour le volet agricole, le modèle de BRL est basé sur une souscription au réseau nouveau et sur le paiement de consommations volumétriques. Or, la souscription payée par un petit nombre d'agriculteurs bénéficiaires sera infime par rapport au coût réel de l'infrastructure. Sur la base des chiffres donnés dans le dossier du débat, ils acquitteront environ 1000 euros par hectare pour un investissement dont l'ordre de grandeur se situe entre 14 000 et 28 000 euros, et cela pourrait être nettement plus si la part agricole d'Aqua Domitia est minorée par les exigences des autres usages prioritaires.
- 41 On se dirige donc vers un service limité à quelques milliers d'hectares, un nombre mineur de viticulteurs bénéficiant d'une subvention majeure prélevée sur les ressources fiscales générales. En plus du prix de souscription et du prix de consommation, il y a les charges des équipements à la parcelle mais aussi les éléments moins faciles à cerner, comme l'acceptation ou non du système par les agriculteurs et la confiance en la pérennité d'un service proposé. L'eau d'Aqua Domitia est rare et, probablement sera chère si la tension sur les usages s'intensifie. On est très proche des arguments de Léger en 1884 en réaction au projet précurseur de Aqua Domitia.

2.5. La non prise en compte d'expériences comparables dans le bassin Méditerranéen

- 42 La Méditerranée est un espace composite, formé de multiples petits bassins versants avec des divergences historiques entre les amonts et les avals. Il faut tenir compte du contexte montagnard pour ne pas promouvoir seulement les plaines littorales. De nombreuses régions ont expérimenté les transferts interbassins, l'Espagne, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, Israël, etc... BRL en connaît plusieurs pour y avoir contribué en partie avec d'autres sociétés d'aménagement régional. À titre d'exemple, le transfert d'eau organisé dans les années 1970-1980 dans la région de Marrakech nous enseigne comment le canal de Rocade a coupé une douzaine de bassins versants et séparé de fait la montagne de la plaine (voir les travaux interdisciplinaires du projet Institutionnal and Social Innovation in Irrigation Mediterranean Management - ISIIMM, 2008).
- 43 Tous ces transferts ont été justifiés par les mêmes arguments : la sécurisation et l'anticipation des demandes. Tous ont atteint le contraire 30 ans après : l'insécurisation des accès à l'eau dans les mailles du territoires avec des inégalités formidables, l'accaparement des ressources, l'exclusion sociale, le clientélisme, le recours massif aux eaux souterraines par les plus puissants (des milliers de puits et forages, pour la plupart illicites), le rabattement irréversible des nappes qui alimentaient les 600 galeries anciennes (patrimoine hydraulique qui desservait l'ancienne palmeraie), la régression complète de la palmeraie par une urbanisation liée aux élites internationales, l'urbanisation sur les terres agricoles. Aujourd'hui, dans un Maroc démocratique, ferait-on la même chose ?

2.6. L'utilisation trop orientée d'un socle de connaissance incomplet

- 44 Voir autrement le socle de connaissances, c'est reconstituer d'abord l'histoire des aménagements et des institutions qui gouvernent l'eau dans la région, comme nous l'avons

développé dans la première partie de cet article ; ne pas se contenter d'un seul prisme, celui de l'étude Aqua 2020, fortement marquée par l'idée du résultat à atteindre, favoriser la croissance du secteur de l'eau dans tous les domaines, et notamment pour le bienfait des entreprises privées ou publiques du secteur. Cela fait longtemps que l'on cherche des solutions pour l'eau en région. On pourrait d'ailleurs introduire dans le débat actuel les raisons ... du manque de débat sur les tracés, car autrefois et aujourd'hui encore, des institutions ont défendu un tracé de Piémont et non une artère littorale. Mais surtout, Aqua 2020 comme Aqua Domitia ne nous renseignent en rien sur la ressource en eau globale en Languedoc-Roussillon, sur l'ensemble des bassins versants tournés vers la Méditerranée.

- 45 Toute l'analyse d'Aqua 2020 porte sur l'accroissement des prélèvements, sans jamais faire de bilan entre ressources globales par bassin et par région et usages. Le besoin final est estimé à 64 millions de m³, en plus des 300 millions actuellement (mal) utilisés dans les réseaux urbains. Quant aux besoins agricoles en diminution, ils ne sont pas considérés comme moteur ou justificateur de transfert d'eau du Rhône. En outre plus de 75 % des équipements ne sont pas utilisés.
- 46 Mais aucun document soumis au débat public, ne précise combien il tombe d'eau en Languedoc-Roussillon et dans chaque bassin ou territoire ? Il n'y a aucune approche et ordre de grandeur concernant les termes du bilan de l'eau : évapo-transpiration, écoulements de surface, les écoulements souterrains dans l'enchevêtrement des nappes jusqu'à la mer ? Il n'était pourtant pas difficile d'estimer la quantité d'eau globale circulant en surface et dans les nappes dans une fourchette de 5 à 7 milliards de m³. Dès lors, le besoin de 64 millions de m³ peut être couvert par des solutions locales dans les différents territoires locaux du Languedoc.
- 47 Les masses d'eau qui circulent en Languedoc sont considérables, mais curieusement, les vallées de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude n'ont jamais connu de développement hydraulique important. Agde, Béziers, Narbonne, sont-elles des villes sans pouvoir sur les eaux de leur bassin respectif ? Cependant, les vastes arrière-pays connaissent des épisodes de crues mémorables. Quels ont été les réponses politiques ? Endiguer et ne rien retenir. C'est pourtant là que résident les solutions d'avenir. La question consiste non pas à apporter plus d'eau aux territoires mais ralentir et retenir de l'eau pour suivre les usages, qui eux-mêmes doivent passer de l'excès au raisonnable.

2.7. Construire une coordination transparente pour organiser une coopération entre les territoires

- 48 Depuis plusieurs années, la réflexion tourne toujours autour de l'unité pertinente de gestion de l'eau. Les différents bassins versants établissent des schémas de gestion des eaux. Ils doivent pouvoir être les lieux de l'innovation technique et organisationnelle à partir des eaux locales.
- 49 Les débats précédents l'ont amplement montré : il y a superposition des instances de gestion et de régulation et rien n'est très clair sur les prises de décision concrètes dans les territoires traversés par Aqua Domitia. Comme dans les expériences du sud, il y a des risques de conflits de pouvoir et de compétence et, au final, une insécurisation pour les acteurs.
- 50 Sur ces territoires cohabitent à la fois des mécanismes de contrat fournisseur-client par l'entreprise régionale, des mécanismes de régulation au sein des SAGE, une instance régionale de service public de l'eau annoncée, une instance interSAGE initié par l'État, des services déconcentrés de l'État lui-même, une agence supra-régionale de l'eau, et accessoirement des associations syndicales, des organisations de consommateurs, des ONG et autres groupes d'intérêt sans oublier ceux qui figurent du côté des plus puissants, les groupes privés de l'eau.
- 51 Plutôt que de jouer le forcing, il serait judicieux de réfléchir aux autres solutions dans le cadre d'un mécanisme plus documenté et contradictoire. Ce n'est pas utopique, la région propose un parlement de la mer en 2012. Pourquoi pas un parlement de l'eau ?

2.8. Instruire toutes les solutions alternatives au développement d'une offre supplémentaire en eau du Rhône

- 52 La première piste consiste à revenir sur les données et les audits du secteur de l'eau potable. Les consommations familiales sont deux fois supérieures au raisonnable : 70 m³ par an et

par personne. Le scénario de réduction des consommations dans Aqua Domitia, -10 %, est trop limité. Il est d'ailleurs déjà largement réalisé en moins de 5 ans, du fait de changements significatifs de comportement des usagers urbains. La marge de progrès dans ce domaine est encore forte.

- 53 Les fuites dans les réseaux urbains sont bien réelles, avec des taux qui vont jusqu'à 40 à 45 % des volumes produits, comme à Nîmes. Par ailleurs, il semble que la différence même entre volumes d'eau potables produits dans les réseaux et volumes d'eau facturés n'est pas seulement due aux fuites. Certaines consommations non facturées et non expliquées par les gestionnaires peuvent atteindre autant que les fuites officiellement déclarées dans certaines villes. La Délégation de service public de l'eau aux entreprises privées ne favorise pas la recherche de toutes les économies possibles. Il faut une implication des citoyens dans un processus de gestion en bien commun, avec mutualisation et participation. Au double réseau installé de manière très inégale, il faut préférer des démarches collectives à l'échelle des anciens et des nouveaux quartiers pour gérer la récupération des eaux de pluies.
- 54 Les solutions pour l'agriculture doivent être aussi collectives. Il faut éviter la démarche individualiste de la clientèle solvable et opportuniste. Aqua Domitia a un effet d'aubaine car le projet est très largement payé par l'ensemble des citoyens. Revenir à l'échelon des terroirs irrigués avec des périmètres syndicaux collectifs impliquant tous les agriculteurs, riches ou pauvres, est préférable à une orientation où l'eau serait attribuée à des clubs d'entrepreneurs.

Conclusion

- 55 La Commission nationale du débat public indique en février 2012 dans son bilan du débat que celui-ci a bien porté sur des équilibres à trouver dans la politique régionale de l'eau (Deslandes, 2012). Entre autres éléments, elle souligne la tension entre la prolongation de l'offre en eau ou une action sur la demande en eau. Elle relève les risques de concurrence entre zones viticoles raccordées à Aqua Domitia et les autres et s'interroge sur la viabilité du montage financier qui prévoit la création de la conduite principale mais pas encore ceux des branchements. Elle montre bien que le projet est porté par des acteurs politiques (Région, Département de l'Aude, chambres d'agricultures) mais que d'autres acteurs ont été plus interrogatifs (Département de l'Hérault, contributeurs scientifiques) ou opposants (associations environnementalistes). Elle conclut qu'au-delà de la question de l'eau, le débat est de nature politique et que tous les thèmes continueront à alimenter les futures rencontres régionales, en particulier les assises régionales de l'eau annoncées par la Région.
- 56 Quelques semaines plus tard, l'assemblée régionale vote la poursuite du programme Aqua Domitia en retenant que la Région aura à améliorer considérablement la communication autour des bienfaits du projet. Elle organise des assises régionales de l'eau en mai 2012 dans le cadre du salon des professionnels de l'eau Hidrogaïa, sans prendre le moindre risque. En 1955, Philippe Lamour jouait la planification nationale et le mythe californien antiviticole pour passer en force. En 2012, la prolongation du canal Philippe Lamour est surtout l'œuvre d'une vision régionale singulière et d'un nouveau mythe : l'arrosage du vignoble pour gagner des parts sur le marché globalisé du vin de qualité standard.

Bibliographie

- Avias J.V., 1995, Gestion active de l'exsurgence karstique de la source du Lez (Hérault, France) 1957-1994. *Hydrogéologie*, n° 1, p. 113-127.
- Barraqué B, 2000, Les demandes en eau en Catalogne : perspective européenne sur le projet d'aqueduc Rhône - Barcelone. *Revue d'Economie Méridionale* (M.T.E., Montpellier) n° 191, Dec. 2000.
- Bénévent E., George P., Marcellin P., Marres P., 1954, La XXXVII^{ème} excursion géographique interuniversitaire. Basse-Provence, Bas-Languedoc oriental (29 avril - 2 mai 1954). In : *Annales de Géographie*. 1954, t. 63, n° 340. pp. 416-430.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1954_num_63_340_15579
- Bordeaux L., 1920. *La question du Rhône, projets d'aménagement du fleuve, navigation, énergie hydraulique irrigation. Etude économique, industrielle, financière, historique et juridique*. Paris, Payot, 301p.

BRL, 2006a, *BRL 50 ans, l'album*. Nîmes, 80 p.

BRL, 2006b, Aqua 2020 Volet ressources. Satisfaire les besoins en eau du Languedoc-Roussillon tout en respectant les milieux aquatiques. Document de référence. BRL, Région Languedoc-Roussillon, Montpellier, 207 p.

BRL, 2008, L'eau, un enjeu majeur pour le Languedoc-Roussillon, un réseau hydraulique au service de l'aménagement du territoire. Montpellier, région Languedoc-Roussillon, 16 p.

BRL, Région Languedoc-Roussillon, 2011, *Aqua Domitia. Le dossier du maître d'ouvrage*. Débat public du 15 septembre au 29 décembre 2011, 113 p.

CNABRL, 1956, Une rénovation rationnelle et complète. *Bulletin d'information de l'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc*. Février 1956, p1.

Commission de modernisation et d'équipement de la région du Bas Rhône et du Languedoc, 1954, *Rapport général de la Commission de modernisation et d'équipement de la région du Bas Rhône et du Languedoc*. Paris, Commissariat général au Plan, deuxième plan de modernisation et d'équipement, janvier 1954, 69p. ADH 416 W 50.

Delon A., 1794, *Prospectus pour la construction d'un canal de dérivation et d'arrosage pour la ville de Nîmes et les campagnes voisines*. Nîmes, 36 p. Nîmes (archives de la ville de Nîmes)

Delon Dr, 1922, *De l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Nîmes*, Extraits des Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1922-1923, pp. 115-129

<http://www.nimausensis.com/Nimes/EauNimes.htm>

Deslandes P., 2012, Bilan du débat public Aqua Domitia du 15 septembre au 29 décembre 2011. CNDP, Paris, 10 p.

Drain M., 2003, *Le projet de transfert d'eau du Rhône à Barcelone*. Fest. International de Géographie de St-Dié, 18p.

http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2003/drain/article.htm

Dumont A., 1847, *Des travaux publics dans leurs rapports avec l'agriculture*. Paris, Guilleaumin Ed. 376 p.

Dumont A., 1898, *Le canal d'irrigation du Rhône et les eaux de Nîmes, de Paris et de Londres. Etudes du canal et description des travaux exécutés à Nîmes pour la distribution des eaux du Rhône filtrées. Etat de la question des eaux de Paris et de Londres*. Paris, Dunod Ed., 310 p.

Dumont A., 1901, *Avant-propos. La crise viticole et le canal d'irrigation du Rhône avec une carte indiquant le tracé du canal et les surfaces irrigables*. Paris, Dunod ed., 1901.

Etudes de conjoncture économique, sociale, financière, 1952. *Va-t-on gaspiller vingt milliards pour l'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc ?* Paris, imp. Malochet 23 p.

GWP – Partenariat mondial de l'eau, 2004, Catalyser le changement : manuel de développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des stratégies d'efficacité de l'eau, Stockholm, GWP

Léger A., 1884, *Canaux d'irrigation de la vallée du Rhône, solution morcelée et progressive*. Lyon, Imp. A Storck, 39 p.

Noulens J., 1910, *rapport sur un projet de Loi portant déclaration d'utilité publique des travaux, d'irrigation des basses plaines de la plaine droite du Rhône, et de rétablissement, en Durance, d'usines hydrauliques*. Chambre des Députés. Session de 1910, n° 3233, 27 p.

Pitte J.-R., 2002. Philippe Lamour, père de l'aménagement du territoire. Paris, Fayard, 369p.

Richard M., 1907. *Les canaux du Rhône*. Nîmes, Imp. Coop L'ouvrière, 64 p.

Ruf T. 2008. *Aqua Domitia pourquoi ? Sécuriser l'eau à Barcelone, comment ?*
http://blog.mondediplo.net/IMG/pdf/Aquadomitia_pourquoi_par_Thierry_Ruf.pdf, 10 p.

Ruf T. 2011. *Cahier d'acteur : Quitter le débat Aqua Domitia pour un débat plus large et plus précis. Pour l'eau, bien commun régional, et pour des territoires à eau positive !* Cahier n° 36 - 08-12-2011. Montpellier, CPDP, 4 p.

<http://www.debatpublic-aquadomitia.org/documents/consultation-cahier-acteurs.html>

Zimmermann M, 1911. L'outillage de la Durance et les canaux d'irrigation du bas Rhône. In : *Annales de Géographie*. 1911, t. 20, n° 112. pp. 379-381.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1911_num112_7330

Sites internet consultés

Le site du débat public sur Aqua Domitia donne une idée très complète du dossier, du processus du débat, des cahiers d'acteurs, des contributions diverses, des arguments et des conclusions. Il est actif

pendant 5 ans jusque fin 2016. (voir aussi Dix *Contributions de Thierry Ruf pour le suivi d'Aqua domitia disponibles sur le site*)

<http://www.debatpublic-aquadomia.org/>

Histoire et traditions, les canaux du Rhône et les irrigations

<http://www.nimausensis.com/Gard/CanauxRhone.htm#1>, 2012

L'aqueduc rétrograde romain de Nîmes à Marguerites par Benjamin Valz extrait des Mémoires de l'Académie de Nîmes 1840-41, pages 94 à 104.

<http://www.nemausensis.com/Nimes/BinjaminValz/AqueducRetrogradeValz.html>, 2012

Les Eaux du Rhône à Nîmes. 1868 -1871.

<http://www.nimausensis.com/Nimes/EauRhone.htm>, 2012

Le Projet Dumont, Canal d'irrigation dérivé du Rhône.

http://www.Saint-Pons-La-Calm.Fr/Mairie/Bulletin_Municipal/Bul_03.Htm, 2012

Notes

1 Plus au sud, dans les Pyrénées-Orientales, Perpignan fait figure d'exception, puisque la ville médiévale s'est elle bâti en s'appuyant sur les ressources de la Têt et gère toujours aujourd'hui le Canal Royal de Perpignan construit au début du XIVe siècle. Elle suit d'ailleurs le mouvement catalan d'aménagement hydraulique et agricole qui façonne très tôt les paysages de regatiu (les zones qu'on arrose) qui contrastent avec les zones sèches.

2 L'eau du Rhône était prélevée après filtration dans un banc de sable. En 1908, la ville modifia ses installations pour prélever l'eau de très bonne qualité à 16 mètres de profondeur dans l'inféroflux sous le lit du fleuve (Delon, 1927). A ma connaissance, cette distinction des qualités des eaux du Rhône a été oubliée par la suite.

3 .En 1874, le Conseil général du Gard soutient, comme ceux des autres départements concernés, le projet Dumont. Il déclare : *Vu la communication de l'ingénieur en chef Tavernier, sans méconnaître l'importance de la navigation du Rhône et en laissant au Gouvernement le choix des moyens les plus propres à la faciliter, émet le venu que le Canal d'irrigation du Rhône, qui aura pour effet d'assurer la fécondité de 200 000 hectares de terres et de sauver par l'immersion, dans le seul département du Gard, 40 000 hectares de vignes en plaine, menacées d'une prochaine destruction par le phylloxera, soit immédiatement étudié par le Conseil général des ponts et chaussées, soumis au Conseil d'État, voté par l'assemblée et entrepris et achevé, soit par l'État, soit par une Compagnie concessionnaire (Richard 1907).* On voit ici deux contradictions : l'argument en faveur de l'irrigation de la vigne en opposition avec les idées de Dumont qui pensait que l'irrigation devait servir à réduire le vignoble ; l'argument d'une superficie bénéficiaire de 200 000 hectares alors qu'on parle déjà d'un débit réduit à 20 m³/s, permettant d'en arroser que le quart ou le cinquième.

4 Si cette histoire était vraie, on pourrait alors se demander si l'acte de fondation était bien légal. Démissionnaire, le président du Conseil ne pouvait plus signer un acte gouvernemental.

5 La concession initiale courrait jusqu'en 2031, mais le terme a été repoussé en 2010 de vingt années supplémentaires jusqu'en 2051.

Pour citer cet article

Référence électronique

Thierry Ruf, « Transférer l'eau du Rhône dans le Languedoc : regard critique sur les incidences du projet Aqua Domitia et les contradictions territoriales », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 25-26 | 2015, mis en ligne le 31 mars 2015, consulté le 26 mai 2016.
URL : <http://tem.revues.org/2778> ; DOI : 10.4000/tem.2778

À propos de l'auteur

Thierry Ruf

Directeur de recherche
IRD, UMR GRED

911 avenue Agropolis
 BP 64501 - 34394 MONTPELLIER CEDEX 5 France
 thierry.ruf@ird.fr

Droits d'auteur



Territoire en mouvement est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Résumés

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est un concept élaboré depuis 20 ans pour modifier les politiques publiques de l'eau et les pratiques des utilisateurs dans des territoires bien déterminés. Cet article montre les contradictions territoriales dans l'application des principes de la GIRE lors de la mise en place d'un transfert d'eau interbassins au sud de la France. De septembre à décembre 2011, la Commission nationale du débat public a organisé en Languedoc un long processus de débat sur le projet de transfert d'eau du Rhône jusqu'à Narbonne (<http://debatpublic-aquadomia.org/>). Dans ce processus encore exceptionnel en France, ce qui apparaissait au départ comme une simple modalité de validation des choix technico-économiques de transfert d'eau est devenu le théâtre des prises de position des acteurs de plus en plus nuancées. L'émergence d'alternatives aboutit à un bilan équilibré entre arguments des promoteurs du transfert industriel de l'eau du Rhône et détracteurs demandant que toutes les autres solutions soient aussi bien étudiées que le projet Aqua Domitia.

Nous présentons d'abord le contexte historique des aménagements hydrauliques languedociens. Aqua Domitia est avant tout le produit d'une histoire des aménageurs et des ingénieurs mais aussi des visions politiques du territoire régional. Ensuite, nous examinerons comment le projet va largement à l'encontre des principes de gestion concertée par bassin versant. La logique du transfert met en veille celle des solidarités amont-aval sur l'ensemble des problématiques de l'eau : la répartition en temps d'étiage, la gestion en temps de crue dans des années régulières, les adaptations pour les années exceptionnellement singulières par la sécheresse ou par les inondations. Des alternatives existent mais qu'elles ont été minorées, écartées au profit d'une seule vision.

Transferring water from the River Rhone to the Languedoc: a critical look on the impact of the project Aqua Domitia and on the territorial contradictions

Integrated water resources management (IWRM) is a concept that has been developed over 20 years to change public water policies and water users' practices in well-defined territories. This article shows the contradictions in the application of IWRM principles in the establishment of an inter-basin transfer of water to the South of France. From September to December 2011, the National Commission for public debate organized in the region Languedoc, a long process of discussion on the project of transfer of water from the River Rhone to the surroundings of the city of Narbonne (<http://debatpublic-aquadomia.org/>). In this still exceptional process in France, what appeared initially as a simple validation of techno-economic choices of water transfer modality became the theatre of the more nuanced positions of actors.

The emergence of alternatives results in a balance between the arguments of the proponents of the industrial transfer of water from the Rhone and the arguments of the detractors asking that all other alternatives have to be studied as well as the studies of the project Aqua Domitia. We present first the historical context of the Languedoc water projects. Aqua Domitia is the product of a story of planners and engineers as well as a story of the political visions

of the regional territory. Then, we will examine how the project will greatly contrary to the principles of collaborative watershed management. The logic of the transfer fades the upstream-downstream solidarity on all of the issues of water: the distribution at the time of low water, the flood management in regular years, the adaptations in exceptionally unusual years by drought or floods. Several alternatives exist but that they were downgraded, discarded in favour of a single vision.

Entrées d'index

Mots-clés : eau, languedoc, hydraulique, histoire, Aqua Domitia

Keywords : water, Languedoc, hydraulics, history, Aqua Domitia